



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/11/13

Reçu en Préfecture le : 26/11/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 novembre 2013
D-2013/666

Aujourd'hui 18 novembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

*Monsieur Josy REIFFERS (présent à partir de 16h30), Madame Elizabeth TOUTON (présente jusqu'à 18h20),
Madame Anne WALRYCK (présente jusqu'à 18h20)*

Excusés :

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Sylvie CAZES, Madame Béatrice DESAIGUES

Musée d'Aquitaine. Manifestation 'Bons baisers du Vietnam'. ALIFS. Mise à disposition d'espaces. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) et l'association « ALIFS » (Association du Lien Interculturel Familial et Social) ont décidé de s'associer pour organiser une manifestation présentée dans le cadre des saisons croisées France-Vietnam et Vietnam-France.

Cette manifestation « Bons baisers du Vietnam » dédiée à la découverte de la culture vietnamienne sera présentée au musée d'Aquitaine du vendredi 22 novembre au samedi 30 novembre 2013. Cette opération est proposée gratuitement au public bordelais.

A cette occasion, la Ville s'engage à mettre à la disposition de l'association ALIFS les espaces du musée et à verser à l'association ALIFS la somme de 1 000 € pour financer, en partie, l'organisation de cette opération (performances, installations sonores, projections photographiques, rencontre avec des auteurs et des illustrateurs, concerts, ateliers).

En contrepartie, l'association ALIFS s'engage à produire et financer en totalité cette manifestation.

Une convention de partenariat a été établie stipulant les obligations des deux parties.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 novembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dominique DUCASSOU

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du reçue en Préfecture le
ci-après dénommée « Ville de Bordeaux »,

D'une part,

Et,

L'association « ALIFS » (Association du Lien Interculturel Familial et Social) – 9, cours Pasteur – 33000 Bordeaux, représentée par son directeur M. Taoufik Karbia.

D'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

PREAMBULE – Objectif commun

Depuis 2009, le musée d'Aquitaine s'associe à l'association ALIFS pour proposer au public de découvrir les cultures d'origine de différentes populations bordelaises. Cette manifestation annuelle intitulée « Bons baisers de... » a été consacrée à la Turquie en 2009, à l'Afrique en 2010, à l'Outremer en 2011, au Portugal en 2012. Cette année, elle sera consacrée au Vietnam dans le cadre des saisons croisées France-Vietnam et Vietnam-France. Cette manifestation organisée par les associations ALIFS, AFVBA (Association Franco Vietnamienne Bordeaux Aquitaine), le RAHMI (Réseau Aquitain sur l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration) et le musée d'Aquitaine, du 22 au 30 novembre 2013 sera l'occasion de rencontrer des artistes, auteurs, conteurs, poètes, illustrateurs, musiciens, responsables associatifs locaux...

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention de partenariat a pour objet la réalisation de la manifestation « *Bons baisers du Vietnam* » dédiée à la découverte de la culture vietnamienne et présentée au musée d'Aquitaine. Cette opération est proposée gratuitement au public bordelais.

Article 2 – Obligations de la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) :

Le musée d'Aquitaine s'engage :

- à mettre gracieusement à disposition les espaces du Musée pour les différents événements prévus du vendredi 22 au samedi 30 novembre 2013
- à communiquer autour de l'évènement (les éléments de communication – agenda du programme du musée – envoi listings du musée – divers supports de communication de la mairie de Bordeaux)
- à verser à l'association « ALIFS » la somme de 1 000 € pour aider au financement d'une partie de l'organisation de cette opération (performances, installations sonores, projections photographiques, rencontre avec des auteurs et des illustrateurs, concerts, ateliers)
- à organiser l'exposition « Les ethnies minoritaires du Vietnam », présentation de photographies de Sébastien Laval, photographe qui a réalisé ce travail de mémoire photographique au cours de plusieurs voyages au Vietnam, exposées au musée d'Aquitaine du 22 novembre 2013 au 31 janvier 2014.

Article 3 – Obligations de l'ALIFS :

L'Association « ALIFS » s'engage :

- à produire et financer le spectacle composé de performances artistiques à découvrir le temps d'une déambulation libre, tout au long des salles du 1^{er} étage du musée et du hall d'accueil (lectures musicales, théâtralisées, plurilingues, détentes musicales, conférence musicale, projection de cinéma organisé le samedi 23 novembre 2013 à 20h00.

Article 4 – Communication sur cet évènement

Il appartient à chaque partenaire d'informer ses propres relais en mentionnant le partenariat entre le musée d'Aquitaine et l'association « ALIFS ».

La production de documents de communication spécifique à cette manifestation et destinée au grand public doit strictement respecter la charte graphique du musée d'Aquitaine (Ville de Bordeaux). Les logos du musée d'Aquitaine et de l'association « ALIFS » seront mentionnés sur les documents et validés par les deux partenaires. Les logos des différents soutiens financiers de l'association « ALIFS » devront également apparaître.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de la manifestation.

Article 6 – Prise en charge d'un technicien audiovisuel

Pour toute demande particulière en matière d'audiovisuel ou d'éclairage, le musée d'Aquitaine ne disposant pas d'un personnel qualifié, l'association « ALIFS » devra prévoir le recrutement temporaire d'un technicien spécialisé dont la rémunération sera à sa charge.

Article 7 – Réglementation particulière

Le partenaire s'engage à faire respecter la réglementation relative aux établissements recevant du public (dispositions générales concernant les E.R.P. et arrêté du 25 juin 1980 relatif aux établissements de type Y, musées, mise à jour de décembre 1995) et plus particulièrement celle qui est applicable au musée d'Aquitaine. Il s'engage notamment à ne pas laisser fumer, consommer ou boire dans les salles du musée d'Aquitaine, à respecter toutes les mesures de sécurité qui lui seront communiquées et à ne se livrer dans l'espace mis à disposition, à aucune activité commerciale.

Article 8 – Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre contractant, en respectant un préavis de trois mois.

La dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

Article 9 – Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 10 – Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland – 33077 Bordeaux

Pour l'association « ALIFS » – 9, cours Pasteur – 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le
en trois exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux
Po/ Le Maire
L'Adjoint au Maire

Pour l'association « ALIFS »
(Association du Lien Interculturel Familial
et Social)
Le Directeur

Dominique DUCASSOU

Taoufik KARBIA